

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2018

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2018

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Résultats	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits de dons. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2018 et 2017, les débiteurs aux 31 mars 2018 et 2017 et les actifs nets présentés aux bilans aux 31 mars 2018 et 2017 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Gosselin & Associés inc.*¹

GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés
Montréal, le 12 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**BILAN****31 MARS 2018**

	<u>2018</u> \$	<u>2017</u> \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	140 290	132 762
Placements (note 3)	632 193	771 112
Débiteurs (note 4)	700 062	45 189
Frais payés d'avance	<u>6 686</u>	<u>2 024</u>
	<u>1 479 231</u>	<u>951 087</u>
PLACEMENTS (note 3)	-	669 521
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>1 820</u>	<u>2 531</u>
	<u>1 820</u>	<u>672 052</u>
	<u>1 481 051</u>	<u>1 623 139</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	383 999	371 285
Produits perçus d'avance	47 109	57 261
Apports reportés (note 7)	<u>362 951</u>	<u>696 027</u>
	794 059	1 124 573
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>686 992</u>	<u>498 566</u>
	<u>1 481 051</u>	<u>1 623 139</u>
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	<u>2018</u> \$	<u>2017</u> \$
SOLDE AU DÉBUT	498 566	446 117
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>188 426</u>	<u>52 449</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>686 992</u></u>	<u><u>498 566</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u> \$	<u>2017</u> \$
PRODUITS		
Société Alzheimer du Canada	2 210 988	1 848 828
Dons pour la recherche (note 8)	683 784	591 117
Dons	392 996	154 969
Cotisations	152 000	204 867
Subventions diverses	98 490	111 853
Activités organisées par des tiers	59 969	183 987
Revenus de gestion	24 634	35 670
Revenus de placement	15 786	14 447
Commandites et partenariats	14 737	34 204
Essais cliniques dépliant	14 721	-
Autres revenus	11 091	264
Mauvaises créances recouvrées	5 631	16 951
Plus value non réalisée sur placements	1 280	-
	<u>3 686 107</u>	<u>3 197 157</u>
CHARGES		
Société Alzheimer du Canada - Opérations et marketing	1 693 724	1 599 321
Société Alzheimer du Canada - Recherche	683 784	591 117
Salaires et avantages sociaux	433 168	389 110
Contributions aux SARS	288 135	-
Services professionnels	96 519	134 166
Loyer et électricité	68 329	51 269
Communications	61 547	41 684
Frais de déplacement	59 084	65 505
Publicité et promotion	41 188	20 399
Fournitures de bureau	16 107	16 352
Assurances, taxes et permis	13 641	22 308
Entretien et licences informatiques	12 013	13 313
Autres	9 440	2 042
Télécommunications	8 078	11 672
Congrès et colloques	4 857	13 380
Frais de postes et de courrier	3 698	3 176
Formation	1 572	4 035
Frais bancaires	1 546	3 879
Amortissement des immobilisations	711	999
Développement - Programmes	540	7 095
Activités organisées par des tiers	-	153 886
	<u>3 497 681</u>	<u>3 144 708</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>188 426</u>	<u>52 449</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u> \$	<u>2017</u> \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	188 426	52 449
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	711	999
Plus value non réalisée sur placements	<u>1 280</u>	<u>-</u>
	<u>190 417</u>	<u>53 448</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(654 873)	391 376
Frais payés d'avance	(4 662)	546
Créditeurs	12 714	56 952
Produits perçus d'avance	(10 152)	(8 336)
Apports reportés	<u>(333 076)</u>	<u>(86 932)</u>
	<u>(990 049)</u>	<u>353 606</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(799 632)</u>	<u>407 054</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	-	(1 053 080)
Encaissement de placements	<u>807 160</u>	<u>-</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>807 160</u>	<u>(1 053 080)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSOR DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 528	(646 026)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>132 762</u>	<u>778 788</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>140 290</u>	<u>132 762</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 24 avril 1986. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

Informé le public, selon les capacités de la Fédération, sur la maladie Alzheimer et les maladies similaires et les problèmes connexes;

Donner aide et soutien aux Sociétés Membres et aux groupes en voie de formation d'une Société Alzheimer;

Promouvoir et encourager la recherche pour la maladie Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;

Établir toutes les relations et faire toutes les représentations jugées nécessaires auprès de toutes autorités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la provision pour mauvaises créances.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Cotisations et revenus de gestion

Les produits de cotisation et les revenus de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Activités organisées par des tiers

Les produits des activités organisées par des tiers sont constatés lorsque l'activité a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non-réalisée de la juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous:

	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût à l'exception des placements dans le fonds de placement en actions et obligations qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est établie à partir des cours acheteurs du fonds de placement à la date du clôturé.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs à l'exception du placement en actions et obligations évalué à la juste valeur. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes d'encaisse.

3. PLACEMENTS

	2018 \$	2017 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Encaisse et équivalents, au coût	137 034	136 096
Fonds de placement du marché monétaire canadien, au coût	132 579	130 604
Épargne à terme, 1,40 %, échus en février 2018, au coût	-	669 521
Fonds de placement en actions et obligations, à la juste valeur	<u>362 580</u>	<u>504 412</u>
	632 193	1 440 633
Portion réalisable au cours du prochain exercice	<u>632 193</u>	<u>771 112</u>
	<u> -</u>	<u>669 521</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

4. DÉBITEURS

	2018 \$	2017 \$
Cotisations	8 664	42 283
Provision pour mauvaises créances	-	(17 899)
	<u>8 664</u>	<u>24 384</u>
Dons à recevoir	310 000	-
Sommes à recevoir de Société Alzheimer Canada	344 723	-
Taxes à la consommation	36 277	19 467
Autres	<u>398</u>	<u>1 338</u>
	<u><u>700 062</u></u>	<u><u>45 189</u></u>

5. IMMOBILISATIONS

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	17 777	17 392	385	481
Équipement informatique	<u>37 639</u>	<u>36 204</u>	<u>1 435</u>	<u>2 050</u>
	<u><u>55 416</u></u>	<u><u>53 596</u></u>	<u><u>1 820</u></u>	<u><u>2 531</u></u>

6. CRÉDITEURS

	2018 \$	2017 \$
Sociétés régionales	255 164	251 008
Sommes dues à Société Alzheimer Canada	-	50 503
Salaires et vacances	33 544	25 359
Comptes fournisseurs	76 447	26 188
Sommes dues à l'État	<u>18 844</u>	<u>18 227</u>
	<u><u>383 999</u></u>	<u><u>371 285</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2017 \$	Octroi \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 mars 2018 \$
MSSS - Programme formation	5 597	-	3 317	2 280
Fonds de recherche	<u>690 430</u>	<u>354 025</u>	<u>683 784</u>	<u>360 671</u>
	<u>696 027</u>	<u>354 025</u>	<u>687 101</u>	<u>362 951</u>

8. DONS POUR LA RECHERCHE

Les dons pour la recherche se composent de :

	2018 \$	2017 \$
Alzheimer Canada	207 778	295 204
Legs et autres	<u>476 006</u>	<u>295 913</u>
	<u>683 784</u>	<u>591 117</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour la location de ses bureaux jusqu'en 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 140 505 \$. Les versements estimatifs pour les cinq prochaines années se répartissent comme suit :

2019	38 570
2020	39 947
2021	41 325
2022	20 663

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit pour l'organisme est lié aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, qui assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations du prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé à l'autre risque de prix en raison du placement en actions et obligations.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.